

ORGANISME CANADIEN DE RÉGLEMENTATION DU COMMERCE DES VALEURS MOBILIÈRES

MODIFICATION DES DISPOSITIONS DISPENSANT DE L'OBLIGATION DE TRANSMETTRE DES AVIS D'EXÉCUTION

RÉSUMÉ DES COMMENTAIRES REÇUS ET RÉPONSE DE L'OCRCVM

Résumé des commentaires reçus

Un intervenant a appuyé les Modifications sans réserve.

L'autre intervenant a appuyé les Modifications visant à assouplir l'obligation de transmettre des avis d'exécution et à faciliter le respect de celle-ci, notamment l'élimination du critère voulant que le courtier ait respecté les exigences pendant « au moins trois trimestres consécutifs ». Il a aussi suggéré une solution de rechange à la diminution proposée du pourcentage trimestriel minimum d'opérations conformes (le nouveau seuil de 85 %) pour ce qui est des opérations appariées : selon lui, les statistiques trimestrielles sur les opérations de livraison contre paiement (**LCP**) et de réception contre paiement (**RCP**) soumises à la Caisse canadienne de dépôt de valeurs (**CDS**) seraient plus pertinentes pour déterminer l'admissibilité à la dispense (la **solution de rechange proposée**).

Réponse de l'OCRCVM

Nous remercions les auteurs de ces lettres pour leurs commentaires.

La solution de rechange proposée sort du cadre des Modifications, lesquelles visent à changer légèrement les critères d'admissibilité à la dispense et sont toujours fondées sur le pourcentage d'opérations conformes qui sont appariées.

La solution de rechange proposée représenterait un changement fondamental pour le secteur des valeurs mobilières, qui utiliserait alors non plus le « pourcentage d'opérations conformes appariées », mais le « pourcentage d'opérations conformes saisies » comme outil réglementaire servant à réduire le risque de règlement. Avant d'apporter un tel changement, il nous faudrait faire des analyses beaucoup plus poussées pour déterminer ses répercussions éventuelles sur les taux d'appariement et de règlement des opérations, surtout que le secteur est maintenant passé à un cycle de règlement plus court.

Il se pourrait que nous envisagions cette solution de rechange dans le cadre d'une initiative future, mais pour le moment, nous estimons qu'elle dépasse le cadre des Modifications.